



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Danielle JUBAN

Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur David HAEGY

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE

Convention pluriannuelle d'objectifs 2026 - 2028 entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Dijon métropole et la Ville de Dijon

La Ville gère 835 hectares d'espaces de nature qui constituent l'habitat principal de multiples espèces animales et végétales, formant ainsi une mosaïque d'écosystèmes aux caractéristiques variées. La Ville est pleinement partie prenante du Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 et a également été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » en décembre 2024 avec un plan d'actions directement corrélé à la candidature de Dijon métropole, déposée simultanément. Dans ce contexte, la ville de Dijon souhaite renforcer les liens avec les acteurs locaux structurants autour des enjeux de connaissance et de préservation de la biodiversité

L'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux » (LPO) Bourgogne-Franche-Comté a pour objet statuaire « d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, sur le territoire régional ». Composée de 43 salariés, de centaines de bénévoles et de plus de 4000 adhérents, elle poursuit quatre missions : la connaissance de la biodiversité, la protection des espèces et des milieux naturels, la sensibilisation à l'environnement et la mobilisation des acteurs du territoire.

La convention pluriannuelle d'objectifs, conclue pour trois ans (2026-2028), définit un cadre de coopération entre la ville de Dijon, Dijon métropole et l'association afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la biodiversité. Ce programme repose sur trois axes :

- 1) Disposer d'une connaissance scientifique valorisable de la biodiversité du territoire,
- 2) Développer les partenariats et la coopération pour conforter la prise en compte des enjeux locaux de biodiversité, 3) Accompagner la mobilisation et faciliter le passage à l'action pour tous.

Cette coopération tripartite a pour enjeux de renforcer les interactions entre les parties prenantes. La mise en place d'une convention pluriannuelle permet de structurer cette collaboration, de garantir une continuité des actions, de développer des objectifs communs et des indicateurs de suivis en mobilisant les compétences et les ressources de chacun.

Le montant de la participation annuelle versée par la ville de Dijon à la Ligue pour la Protection des Oiseaux est fixé à 12 500 €. Cette contribution s'inscrit en cohérence avec le programme d'actions, décliné chaque année en un programme détaillé élaboré en concertation entre l'association, Dijon Métropole et la ville de Dijon, afin de définir les priorités et les actions à mettre en œuvre pour l'année à venir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention intervenant entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Dijon métropole et la ville de Dijon ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** le versement de la participation annuelle de 12 500 € à la Ligue pour la Protection des oiseaux ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

